

## LECTURES VOLTAIRIENNES DE LA SEXUALITÉ DANS L'ANCIEN TESTAMENT

*Marie-Hélène Coton*  
*Université de Nice-Sophia Antipolis, CTEL*

Si Voltaire mentionne, dans bon nombre d'œuvres, des épisodes bibliques qui portent sur la sexualité, il le fait dans des registres bien différents. Dans le chant XII de *La Pucelle*, il rassemble gaiement quantité d'Hébreux qui ont connu, comme tout patriarche selon lui, « les douceurs / Du changement dans l'amoureux mystère » : Abraham et Agar aux « yeux charmants », Jacob, mari de deux sœurs, « le vieux Booz » et « la bonne et vieille Ruth », « la belle Bethsabée » et le « bon David », Salomon « le plus galant des rois ». Au chant XX, on trouve encore « le vieux Loth et l'aveugle Samson / David le saint, le sage Salomon »<sup>1</sup>. Mais ce type d'évocation, où l'écrivain use d'un ton léger et de qualificatifs inattendus, voire totalement impropres, reste rare, si l'on met à part quelques scènes burlesques de *Saül* et quelques lettres<sup>2</sup>. Au ludique se substitue souvent le polémique, où dominent vite l'indignation, le sarcasme, ou la stupéfaction jouée. Parfois cependant, Voltaire s'attarde davantage, s'étonne, s'interroge sur ces temps révolus. Dans certains de ses commentaires, se préoccupe-t-il alors sérieusement de la sexualité des Hébreux en procédant à un va-et-vient entre deux cultures, deux éthiques, celles des acteurs des récits bibliques et celles de ses contemporains, qui se comportent « selon le monde » et jugent selon ses valeurs ? Après avoir rappelé brièvement ses attaques les plus connues, nous nous intéresserons donc davantage à quelques analyses plus complexes.

La première impression est brutale : dans les textes les plus célèbres, on assiste à un violent tir groupé. Le *Sermon des cinquante*, publié en 1762, mais circulant en manuscrit depuis le début des années 1750, donne le ton. L'écrivain use de critères moraux pour mettre en lumière les « abominations des juifs », titre du « Premier point » du *Sermon*, qui reprend une expression du Lévitique. Il énumère la tentative des habitants de Sodome de violer deux anges, le viol par

1 Édition critique par J. Vercruyse, *OCV*, t. 7 (1970), p. 454 et 558.

2 Par exemple D1207, D2864, D8533, D14685, D18770.



des Sodomites de la compagne du Léviste d'Éphraïm, le viol de la jeune Dina, les incestes de Loth et ses filles, de Juda et Thamar, sa belle-fille, l'incontinence, la polygamie pratiquée par Jacob ou David, l'adultère de Bethsabée et David, la prostitution<sup>3</sup>. Suivront le même chemin le *Catéchisme de l'honnête homme*, *Saül* (1763), *L'Examen important de milord Bolingbroke* (1766), des articles du *Dictionnaire philosophique* (1764-1769), les *Questions de Zapata* et *Le Dîner du comte de Boulainvilliers* (1767), l'*Instruction [...] à Frère Pédiculuso* (1769) et d'autres libelles avant la synthèse de *La Bible enfin expliquée* (1776). À partir du *Traité sur la tolérance* (1763), Voltaire joindra aux précédentes déviances la bestialité, quand il affirmera que des femmes juives ont couché avec des boucs.

Il y a donc une instrumentalisation de la sexualité au profit de la polémique, ces « abominations » (certains viols par exemple) n'étant pas toutes le fait des juifs. Les condamnations sont rapides, sans examen et sans nuance, faites par référence aux normes modernes de respectabilité, afin de dévaloriser le peuple élu, mis sur le même plan (ou pire) que les autres peuples, et de désacraliser son Dieu.

48

Mais à côté de ces attaques à coups redoublés, Voltaire a laissé des représentations plus nuancées de la vie sexuelle dans l'Ancien Testament, qui tiennent compte de la relativité des mœurs et des valeurs, variables selon les époques. Le premier ouvrage qui suive cette voie est son *Précis du Cantique des cantiques*, paraphrase du poème qu'il appelle dans son Avertissement « le plus tendre et même le seul de ce genre qui nous soit resté de ces temps reculés. Tout y respire une simplicité de mœurs, qui seule rendrait ce petit poème précieux »<sup>4</sup>. À la demande de Mme de Pompadour, en 1756, Voltaire avait choisi d'adapter non les psaumes attendus mais deux textes audacieux, dont il s'étonne qu'ils fassent partie du Canon. L'un d'eux est le Cantique des cantiques, épithalame dont il ne gardera aucune des interprétations allégoriques ou spirituelles retenues par l'Église. Ses *Précis* ont paru en 1759, mais avaient circulé plus tôt en manuscrits.

L'écrivain a conservé dans sa paraphrase du Cantique des cantiques et dans l'intertexte biblique en français la tendresse, la simplicité de mœurs, le plaisir réciproque, une sexualité épanouie, l'érotisation des corps, l'harmonie avec la nature, puisqu'il voit en la Sulamite « une bergère, une villageoise »<sup>5</sup>, environnée de fleurs, de tourterelles, de vignes, et non une reine.

Or, son *Précis du Cantique des cantiques* a été condamné par le Parlement de Paris en septembre 1759, comme cherchant « à répandre le ridicule le plus

3 Édition critique par J. Patrick Lee et Gillian Pink, *OCV*, t. 49A (2010), p. 73-95. Voir les notes pour les références à la Bible et aux ouvrages où Voltaire cite les mêmes exemples.

4 Édition critique par Marie-Hélène Cotoni, *OCV*, t. 49A, p. 222.

5 *Ibid.*, p. 236.



indécents et le plus scandaleux ». Sa représentation d'amours impudiques l'a fait également mettre à l'Index. Et son *Précis* est rangé par certains critiques parmi les livres obscènes<sup>6</sup>.

Ces accusations déclenchèrent une contre-attaque de Voltaire : une justification apparente non exempte d'agressivité, d'où ressort une attitude ambivalente face aux textes bibliques. En effet, en 1761, il réplique par la *Lettre de Monsieur Eratou à Monsieur Clopcicre*, qui offre le point de vue de l'historien, non sans équivoques. Il qualifie ses adversaires de « pédants petits-mâîtres »<sup>7</sup>, qui ne savent pas appréhender des textes appartenant à une autre civilisation et à une époque lointaine, qui « [insultent] à l'Antiquité sans la connaître », à un temps où « les chastes amours, la propagation de l'espèce humaine ne faisaient point rougir »<sup>8</sup>. Il souligne l'écart entre passé et présent en affirmant qu'il a retranché des images « qui autrefois n'étaient que naïves, et peuvent aujourd'hui paraître trop hardies » et qu'il a seulement repris « les expressions naturelles d'un amour légitime », les « amours respectables de l'époux et de l'épouse »<sup>9</sup>.

À l'opposé, il met en pleine lumière et cite longuement, en latin, les obscénités contenues dans deux chapitres d'Ézéchiel (xvi et xxiii) montrant deux sœurs « qui se sont abandonnées aux plus infâmes prostitutions ». En révélant ces passages, trop peu édifiants pour être proposés à la lecture des fidèles, il rompt avec les dispositions d'esprit habituelles. Il maintient cependant une interprétation symbolique, qu'il rejettera plus tard : « Dieu compare Jérusalem à une jeune fille pauvre, malpropre, dégoûtante », qui se prostitue, qui bâtit un lieu infâme, qui paie ses amants ; elle a une sœur, qui représenterait Samarie ; elle se porte aussi avec fureur à l'impudicité en choisissant des hommes dont la vigueur est comparée à celle des ânes ou des chevaux<sup>10</sup>. « Vous voyez évidemment que dans ces temps-là on ne faisait point scrupule de découvrir ce que nous voilons, de nommer ce que nous n'osons dire, et d'exprimer les turpitudes par les noms des turpitudes »<sup>11</sup>.

Donc, d'un côté, sa condamnation de l'hypocrisie moderne, qui permet de célébrer « l'adultère en chansons » et de mettre « sur un théâtre d'opéra les amours les plus lascifs »<sup>12</sup>, semble favoriser les temps anciens. Rien de commun,

6 L'abbé Guyon lui reproche, dans sa *Suite de l'oracle des nouveaux philosophes* (1760), d'avoir trahi l'original et d'avoir employé des mots « insoutenables ». Voir dans mon introduction ce qui concerne la réception du *Précis* (OCV, t. 49A, p. 165-175).

7 OCV, t. 49A, p. 226.

8 *Ibid.*, p. 226-227.

9 *Ibid.*, p. 233, 227, 228.

10 « *Oliba insanivit amore super concubitum eorum qui habent membra asinorum, et sicut fluxus equorum fluxus eorum.* » Voir la traduction française de Voltaire dans l'article « D'Ézéchiel » du *Dictionnaire philosophique*, édition critique par Christiane Mervaud (OCV, t. 36 [1994], p. 93).

11 OCV, t. 49A, p. 228 et 230.

12 *Ibid.*, p. 226-227.



précise Voltaire, entre les femmes d'alors Lia, Rachel, Ruth, et les femmes de notre temps. Aujourd'hui « la pudeur s'est enfuie des cœurs et s'est réfugiée sur les lèvres. [...] La nature est partout déguisée, tout est un commerce de tromperie »<sup>13</sup>. Il accuse ses adversaires de lire l'*Aloisia*, roman licencieux, et de fréquenter les mêmes lieux qu'Oliba. Sa cible est donc le monde actuel fait d'artifices, alors que l'univers biblique est resté fidèle à la nature. « Rien de plus naturel, de plus ingénu, de plus simple, de plus vrai que le Cantique des cantiques », rejeté par les hypocrites<sup>14</sup>.

Mais il y a en même temps instrumentalisation des chapitres d'Ézéchiel pour réduire au silence ses adversaires, qui s'indignent contre le « naturel » par ignorance ou par hypocrisie, en même temps qu'ils révèrent un livre où s'étalent des turpitudes. Voltaire joue de l'ambivalence des mœurs dites « naturelles ». À côté de la sexualité épanouie du Cantique des cantiques, symbole de beauté, en accord avec la vie, il montre la sexualité débridée d'Oolla et d'Oliba, toujours insatisfaite, symbole de laideur et d'échec<sup>15</sup>.

50

L'article « D'Ézéchiel » du *Dictionnaire philosophique* s'achève sur un autre ton, puisque les différences mentionnées pour finir sont d'ordre esthétique et non plus moral. Mais le thème de la relativité des mœurs et des bienséances y est répété maintes fois. Et Voltaire donne, cette fois, une traduction française des extraits concernant Oolla et Oliba beaucoup plus crue que celle de Lemaître de Sacy : « Les expressions qui nous paraissent libres ne l'étaient point alors. La même naïveté se montre sans crainte, dans plus d'un endroit de l'Écriture ». Il cite en exemple des termes qui « ne sont point déshonnêtes en hébreu, et le seraient en notre langue »<sup>16</sup>.

Dans le compte rendu qu'il a donné de l'ouvrage de Robert Lowth, *De sacra poesi Hebraeorum* (1764), on discerne également la dualité de Voltaire face à la Bible. Il dit du Cantique des cantiques que « cela est beau dans tous les temps et dans tous les climats »<sup>17</sup>. Mais il juge aussi que les « mœurs [de ce peuple] étaient simples et encore barbares », qu'il n'avait aucune idée des convenances, qu'on peut être choqué par la fréquence des termes concernant les infirmités féminines

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 230-231.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 231. Plus tard, c'est la polémique qui l'emportera dans *L'Examen important de milord Bolingbroke* et dans une note au *Discours de l'empereur Julien*, où Voltaire dévalorise le texte en insistant sur tous les termes « qui font rougir la pudeur » (OCV, t. 62 [1987], p. 202 et OCV, t. 71B [2005], p. 312, n. 40).

<sup>15</sup> Dans *La Bible enfin expliquée*, il affirmera que, de tous les passages d'Ézéchiel, c'est « celui qui a excité le plus de murmures parmi les critiques, et qui a le plus embarrassé les commentateurs » (édition critique de Bertram Eugene Schwarzbach, OCV, t. 79A (I) [2012], p. 476), indiquant, à tort, que chez les juifs la lecture n'en est pas permise avant trente ans. Pour les nombreuses mentions de ce passage dans l'œuvre de Voltaire, voir OCV, t. 79A (II), p. 735, n. 11.

<sup>16</sup> *Dictionnaire philosophique*, OCV, t. 36, p. 93-94.

<sup>17</sup> M, t. 25, p. 204.



ou l'enfantement. D'un côté, « c'est dans leurs livres qu'on trouve la peinture la plus frappante des mœurs des premiers âges » ; il apprécie dans le Pentateuque « la voix naïve de la nature » dans les discours rapportés. Toutefois, il ajoute que les Hébreux avaient une imagination exaltée par le climat, les guerres et une religion « majestueuse et terrible », exaltation qui explique l'outrance de leurs métaphores : « Leurs vertus et leurs vices étaient simples comme eux, aisément aperçus et fortement exprimés »<sup>18</sup>.

L'article « Emblème » des *Questions sur l'Encyclopédie* reproduit encore, en latin et en français, des extraits concernant Oolla et Oliba. Jugeant une fois de plus que ces images n'étaient alors que « naïves », même si elles nous paraissent « licencieuses », Voltaire ajoute que ces expressions sont toujours très sérieuses : « Dans aucun livre de cette haute antiquité vous ne trouverez jamais la moindre raillerie sur le grand objet de la génération. Quand la luxure est condamnée, c'est avec les termes propres, mais ce n'est jamais ni pour exciter à la volupté, ni pour faire la moindre plaisanterie »<sup>19</sup>. Mais lorsqu'il cite quelques emblèmes de la nation juive, il veut voir une réalité derrière la figure symbolique montrée par les apologistes, qu'il s'agisse des histoires de Raab, de Thamar, de David, de Ruth, ou des prophéties d'Osée ; il juge que ces dernières ont été tirées de faits véritables qu'on ne peut réduire à des « visions ». Osée a bien épousé une prostituée (Osée, I, 1-3) ; elle l'a trahi ; il a repris une femme adultère en l'achetant avec des piécettes d'argent et une mesure d'orge (III, 1-3) et l'a mise à l'épreuve. Il s'agit là de « choses très réelles. [...] Mais ensuite tous ces événements devinrent des emblèmes, des figures lorsque les choses qu'ils figuraient furent accomplies ». Les deux prostituées que prit Osée étaient bien réelles avant de signifier Jérusalem et Samarie. Il répète : « Il résulte évidemment que leurs mœurs n'étaient pas les nôtres, que ce monde ancien ne ressemblait en rien à notre monde »<sup>20</sup>.

Dans *La Bible enfin expliquée*, quand l'écrivain revient sur le texte prophétique d'Osée, qui doit, selon lui, étonner beaucoup de lecteurs, il répète que le récit de son drame personnel d'époux trahi a acquis, après coup seulement, une valeur symbolique : « Ces faits, quoique arrivés en effet, n'en sont pas moins des types, des signes, des figures de ce qui arrive au peuple d'Israël. Toute action d'un prophète est un type ». La sexualité acquiert donc une fonction figurative : le comportement d'Osée symbolise la conduite de Yahvé envers son peuple infidèle. Mais cette interprétation figurée n'est qu'une deuxième étape.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 208.

<sup>19</sup> *Questions sur l'Encyclopédie*, édition critique sous la direction de Christiane Mervaud et Nicholas Cronk, *OCV*, t. 41 (2010), p. 84.

<sup>20</sup> *OCV*, t. 41, p. 85-86. Voir aussi l'article « Figure », *OCV*, t. 41, p. 413-415.



L'écrivain conclut donc : « On ne peut trop répéter qu'il ne faut pas juger de ces siècles par notre siècle, [...] des mœurs juives par les nôtres, de leur style par notre style »<sup>21</sup>. Comment évaluer, dans ce cas, en un temps où les fouilles n'ont pas encore aidé à reconstituer les déplacements des Hébreux et leurs modes de vie, certaines de leurs pratiques ?

Voltaire apprécie, certes, « qu'il nous soit resté deux livres aussi anciens que la Genèse et l'Exode [...], monuments très précieux ». Mais « les critiques ne peuvent empêcher qu'on n'y retrouve une peinture des mœurs antiques et barbares »<sup>22</sup>. Peut-on alors déceler chez Voltaire une prise en compte de la relativité des mœurs quand il évoque, à partir des textes narratifs, la vie sexuelle des Hébreux ? On ne peut s'engager que de façon prudente, vu la discontinuité de certains de ses textes, leur recyclage, la polyphonie de *La Bible enfin expliquée*, les hésitations, les ambiguïtés, parfois les contradictions de Voltaire et, éventuellement, une ironie sous-jacente. Toutefois, l'affirmation répétée de leurs différences ne peut-elle laisser supposer, au-delà de l'étonnement, quelque effort de compréhension ?

52

Dans ses textes polémiques, Voltaire a reproché à plusieurs reprises à Abraham (puis à Isaac) d'avoir fait passer sa femme pour sa sœur et d'avoir, par ce mensonge, tiré profit de ses charmes grâce aux cadeaux d'Abimélec (Genèse, xx, 2-16 et xxvi, 1-17). Il revient sur cet épisode dans l'article « Économie » des *Questions sur l'Encyclopédie* pour constater que, comme Isaac et les patriarches qui ont suivi, Abraham n'avait ni maison, ni terre, qu'il errait dans des déserts, menait une vie impraticable dans nos climats. Sa manœuvre visait donc, comme celle d'Isaac, à « gagner quelque chose »<sup>23</sup>. Voltaire lie ainsi à des conditions de vie précaires, à une économie encore rudimentaire cette exploitation sexuelle, occasionnellement, de la femme par le mari.

Dans ses polémiques Voltaire souligne l'incontinence des patriarches, en particulier celle de Jacob qui a épousé deux sœurs et couché avec toutes ses servantes. Il revient dans plusieurs articles des *Questions sur l'Encyclopédie* sur le sujet de la polygamie. L'article « Inceste » rappelle qu'il était interdit d'épouser les deux sœurs (Lévitique, xviii, 18), alors que, selon l'article « Arot et Marot », Arabes et juifs le pouvaient. L'article « Femme » insiste sur l'existence de la polygamie : « Les juifs, par un ancien usage, établi selon leurs livres depuis

21 OCV, t. 79A (I), p. 478-479. Pour les nombreuses mentions par Voltaire des mésalliances d'Osée, voir la note de B. E. Schwarzbach, OCV, t. 79A (II), p. 738, n. 3.

22 OCV, t. 79A (I), p. 218, n. (ae).

23 OCV, t. 40 (2009), p. 591. Voltaire répétera, dans *La Bible enfin expliquée*, qu'Abraham n'avait pas un pouce de terre en propre.





Lamech, ont toujours eu la liberté d'avoir à la fois plusieurs femmes »<sup>24</sup>. Dans l'article « Bala, bâtards », Voltaire reconnaît que les douze fils de Jacob eurent les mêmes droits à l'héritage, que ces enfants lui aient été donnés par ses femmes ou par ses servantes.

Dans *La Bible enfin expliquée*, il remarque que certaines personnes se scandalisent que Rachel, toujours stérile, ait, un soir, cédé son mari, Jacob, à sa sœur Lia, déjà mère de quatre fils, « pour une racine de mandragore qui ressemble imparfaitement au membre viril » et à laquelle on attribuait une vertu aphrodisiaque. À la suite de ce marché, chacune des deux enfanta un fils (Genèse, xxx, 14-24). On voit la procréation liée ici à une opération magique. Les personnes scandalisées « n'ont pas songé combien ces temps-là étaient différents des nôtres ; [...] ce qui n'est ni honnête ni vraisemblable de notre temps a pu être l'un et l'autre dans les temps qu'on nomme héroïques »<sup>25</sup>.

L'épisode concernant l'union de la veuve Ruth et de Booz (Ruth, III), est qualifié, dans *La Bible enfin expliquée*, d'histoire « écrite avec une simplicité naïve et touchante »<sup>26</sup>, ce qui peut surprendre quand on sait que Ruth est plutôt traitée d'« impudente » dans les textes polémiques<sup>27</sup>. Cette histoire se situe dans un cadre champêtre qui enchante le patriarche de Ferney. Voltaire oppose la simplicité des habitants très pauvres de ce petit pays aux mœurs féroces qu'il a rappelées ailleurs. Le vieux Booz couche sur la paille dans sa grange, vanne son orge lui-même. Ruth, veuve qui veut se remarier selon les prescriptions juives, se présente à lui, sur les conseils de sa belle-mère, et lui demande la permission de glaner. À la fin du jour, elle s'étend aux pieds de Booz endormi. Après quelques équivoques, Voltaire conclut : on peut penser « que le mariage fut consommé avant d'avoir été proposé. Nos mœurs ne sont pas plus chastes mais elles sont plus décentes »<sup>28</sup>. Une fois encore, il souligne la relativité des mœurs : « Ces temps et ces mœurs n'ont rien de commun avec les nôtres, soit en bien, soit en mal. Leur esprit n'est point notre esprit ; leur bon sens n'est point notre bon sens. C'est pour cela même que le Pentateuque, les livres de Josué et des Juges sont mille fois plus instructifs qu'Homère et Hérodote »<sup>29</sup>. La sexualité est liée, dans tous ces cas, aux conditions économiques et sociales et, même si Voltaire ne le souligne pas toujours, à l'importance primordiale de la procréation.

24 OCV, t. 41, p. 351. Il est difficile de dater les uns par rapport aux autres les textes narratifs et les interdits.

25 OCV, t. 79A (I), p. 168, n. (dv).

26 *Ibid.*, p. 324, n. (a).

27 *L'Examen important de milord Bolingbroke*, édition critique par Roland Mortier, OCV, t. 62, p. 195.

28 OCV, t. 79A (I), p. 328, n. (f).

29 *Ibid.*, p. 325, n. (b).



Lorsque Voltaire évoque rapidement le jeune Tobie, dans le *Dictionnaire philosophique*, les *Questions de Zapata* ou *La Bible enfin expliquée*, il ne s'étend guère sur ses rapports avec sa cousine Sara, qui avait perdu sept maris (Tobie, VI, 10-18). C'est dans l'article « Asmodée » des *Questions sur l'Encyclopédie* qu'il s'y attache davantage. Après avoir évoqué le diable mède, Asmodée, qui, amoureux de Sara, fille du juif Raguel, avait tué à sept reprises les hommes qui s'étaient approchés d'elle dans la chambre nuptiale, il rapporte avec sérieux la raison, « plus digne de son ministère », qu'en donna l'ange Raphaël pour éclairer le jeune Tobie. Pendant qu'il le conduisait chez Raguel pour demander la main de Sara, l'ange explique que c'est parce qu'ils l'avaient épousée uniquement pour leur plaisir, « comme des chevaux et des mulets », que les sept maris avaient été livrés à la cruauté d'Asmodée. Et à Tobie qui s'inquiète de ce qui pourrait lui arriver s'il épousait Sara, il déclare : « Il faut garder la continence avec elle pendant trois jours, et prier Dieu tous deux ensemble »<sup>30</sup>. Voltaire n'en dit pas plus sur le couple ; mais Calmet ajoute que la fumée d'un cœur de poisson grillé, sur les conseils de l'ange, les maintint dans la continence exigée<sup>31</sup>. En dehors de ce détail, l'anecdote peut suggérer la supériorité d'un couple uni qui acceptera une chasteté provisoire, par comparaison avec les sept prétendants qui n'avaient eu qu'un désir égoïste et brutal.

Il semble donc bien que le patriarche de Ferney, souvent séduit par le cadre rural de certains récits, admette des comportements qui dérogent aux règles de son temps mais s'expliquent par les dures conditions de la vie patriarcale et l'exigence de procréation liée à des impératifs à la fois sociaux et religieux.

À l'opposé de ces comportements générateurs de vie, Voltaire évoque aussi des comportements sexuels qui ont abouti à des morts violentes ; c'est alors moins l'acte sexuel qui est jugé que ses répercussions. Il reste également hostile à des déviances comme l'inceste ou la bestialité.

Ainsi, évoquant les cas où la sexualité avait bravé un interdit religieux, il avait mentionné, dans le *Sermon des cinquante*, « la barbarie » d'avoir fait périr vingt-quatre mille Hébreux « pour avoir eu commerce avec des filles idolâtres »<sup>32</sup> (Nombres, xxv, 1-9). Dans *La Bible enfin expliquée*, il s'y attarde davantage, relate l'entrée de l'un d'eux « dans un bordel » des Madianites avec une femme de ce peuple et il choisit la version la plus scandaleuse possible, en précisant qu'on transperça l'homme et la femme « par les génitoires »<sup>33</sup>. Les supposant mariés, il juge ce crime exécrable. Il souligne donc les limites excessives imposées

<sup>30</sup> OCV, t. 39 (2008), p. 115.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 118, n. 20.

<sup>32</sup> OCV, t. 49A, p. 83. Voir aussi les *Questions de Zapata* (OCV, t. 62, p. 389).

<sup>33</sup> OCV, t. 79A (I), p. 258-259.



par la religion dans le choix des partenaires sexuels, les enjeux et les risques d'une transgression, liés à l'oppression religieuse. Une sexualité libre a entraîné la mort. Il ne s'agit pas d'une déviance sexuelle mais, aux yeux de Voltaire, d'une anormalité des interdits.

Sexualité et mort sont également associées quand la relation sexuelle a été un moyen utilisé à des fins politiques, dans l'histoire de Judith et Holopherne (Judith, XI-XIII) et dans celle de Samson et Dalila (Juges, XVI, 4-21), par exemple. L'objectif de la sexualité est ici inversé : ce n'est plus donner et avoir du plaisir ; c'est triompher de l'autre par la tromperie et lui donner la mort, ou, pour Samson, l'y condamner indirectement. La sexualité est ainsi mise au service de la mort. Voltaire mentionne souvent ces personnages bibliques, mais sans recherche approfondie. Bertram Eugene Schwarzbach remarque que, dans *La Bible enfin expliquée*, « Voltaire saute l'histoire archiconnue de la séduction de Samson par Dalila et de la vengeance de Samson »<sup>34</sup>. Quant au livre de Judith, comme on ne peut le rattacher à aucun contexte historique ou géographique et qu'il n'est pas dans le canon juif, comme Voltaire y trouve, en outre, des « contradictions inconciliables », il se montre surtout railleur lorsqu'il rappelle que Judith avait soixante-cinq ans quand Holopherne s'éprit de son extrême beauté : « C'est le bel âge pour tourner et pour couper les têtes »<sup>35</sup>. Sans rien retenir de l'héroïsme de cette femme juive, il relève surtout les tristes conséquences de cette histoire en répétant que l'acte de Judith a servi de modèle à des fanatiques comme Jacques Clément.

La mort comme conséquence d'actes sexuels affichés à des fins politiques clôt aussi l'affrontement de David et de son fils Absalon. Voltaire rappelle rapidement, dans *La Bible enfin expliquée*, l'outrage que fit Absalon à David, pour affirmer son droit à la succession, « en couchant avec toutes ses femmes l'une après l'autre sur la terrasse du palais », précisant plus loin « devant tout Israël »<sup>36</sup> (II Samuel, XVI, 20-23). Or Absalon fut ensuite tué, après la défaite de ses troupes, par les hommes de David. Une sexualité détournée de son but et de ses règles a entraîné la mort.

La mort est aussi la conséquence d'adultères ou de viols quand une sexualité non maîtrisée a suscité la violence. Ce qui a aggravé, aux yeux de Voltaire, l'adultère de David et Bethsabée, c'est le meurtre de son époux Urie qui en a découlé, parce que David n'était plus conscient des valeurs essentielles (II Samuel, XI, 2-4). Voltaire le qualifie d'« adultère homicide »<sup>37</sup>. David a décidé cette mort pour satisfaire pleinement ses pulsions sexuelles.

<sup>34</sup> OCV, t. 79A (II), p. 660, n. 107.

<sup>35</sup> OCV, t. 79A (I), p. 458.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 375, n. (bs), et p. 382.

<sup>37</sup> OCV, t. 49A, p. 92.



Le viol de Dina, fille de Jacob et de Lia, au pays de Canaan, par Sichem, le fils du prince, a entraîné une vengeance disproportionnée, où la passion a fait taire toute raison. En effet, deux fils de Jacob, malgré toutes les promesses du prince (mariage des deux jeunes gens, alliance des deux peuples, libre circulation dans la contrée), tuent tous les mâles du pays, alors qu'ils venaient de se faire circoncrire à leur demande ; puis ils se livrent au pillage (Genèse, xxxiv). Voltaire exprime son horreur face à cette atrocité d'un peuple « grossier et barbare » qui se déchaîne contre des étrangers, en écrivant dans *La Bible enfin expliquée* : « Il n'y a personne qui ne souhaite que deux patriarches n'aient pas assassiné tout un peuple et que les autres patriarches n'aient pas fait un désert d'une ville qui les avait reçus avec tant de bonté ». Il ajoute que le Dieu de Jacob ne marque aucun ressentiment du massacre des Sichémistes<sup>38</sup>. Mais comme souvent, il passe de l'indignation au doute, voire à l'incrédulité. Dans l'article « Genèse » des *Questions sur l'Encyclopédie*, il assurait qu'« il est impossible que deux hommes aient égorgé tranquillement tout un peuple » et que « l'horreur de cette Saint-Barthélemy n'est sauvée que parce qu'elle est impossible. C'est un roman abominable, mais c'est évidemment un roman ridicule »<sup>39</sup>. On voit ici la dualité de Voltaire : il est amené à douter fortement sur le plan historique de récits qu'il utilise constamment dans sa polémique.

Il s'étonne aussi que Ruben, fils aîné de Jacob, ait choisi le temps de la mort de Rachel pour coucher avec une concubine de son père (Genèse, xxxv, 16-22) et que l'Écriture ne manifeste aucune horreur pour ce nouveau crime. Affirmer que « les voies du Seigneur ne sont pas les nôtres » revient ici à discréditer un Dieu qui reste indifférent à de telles fautes<sup>40</sup>.

Dans le deuxième livre de Samuel, Voltaire retient l'histoire d'Amnon, fils de David, qui tomba amoureux d'une de ses sœurs, Tamar. Il l'entraîna dans son lit par feinte et, alors qu'elle lui proposait de la demander en mariage, puisqu'elle n'était que sa demi-sœur, il la viola. Puis, aussitôt pris de haine pour elle, il la fit jeter dehors. Elle se confia alors à Absalon, qui fera assassiner son frère Amnon, deux ans plus tard (II Samuel, xiii, 1-20 et 28-29). Voltaire choisit donc à nouveau une histoire où le mensonge et la violence ont une issue fatale pour le coupable. Cet épisode, en s'ajoutant à l'« adultère homicide » de David, qui sera puni par la mort de son enfant, et aux démonstrations sexuelles d'Absalon, contribue à produire un tableau où la violence, sexuelle ou non, s'est exercée à l'intérieur de la famille royale. Dans la société patriarcale, quand cette violence s'est manifestée, elle s'est exercée contre des étrangers, ou des Hébreux

<sup>38</sup> *OCV*, t. 79A (I), p. 173, n. (eb), et p. 174, n. (ec).

<sup>39</sup> *OCV*, t. 42A (2011), p. 51.

<sup>40</sup> *OCV*, t. 79A (I), p. 176, n. (ed). En fait le châtement viendra plus tard : Jacob reprochera son acte à Ruben, qui perdra sa prééminence (Genèse, xlix, 3-4).

qui s'étaient compromis avec des étrangers. De toute façon, Voltaire se montre choqué par la représentation impudique et violente d'actes sexuels suivis de mort, qu'il la trouve dans la Bible ou dans le théâtre de Shakespeare.

Que dire alors des cas extrêmes, qui mêlent tentatives de viol, incestes et mort ? Voltaire ne se réfère plus, dans ce cas, à la relativité des mœurs ou aux conditions de vie pour donner un sens à certains comportements. Il exprime, au contraire, son refus horrifié de certaines déviances en les jugeant étrangères à la nature humaine, incompréhensibles à l'esprit humain.

Dans l'article « Genèse » des *Questions sur l'Encyclopédie*, quand il s'agit des Sodomites attaquant la maison de Loth (Genèse, XIX), Voltaire s'en tient à la réalité des faits décrits. Ce n'est plus une histoire « inventée » comme dans le *Dictionnaire philosophique*, mais « la plus extraordinaire que l'Antiquité ait rapportée »<sup>41</sup>. Cette « horreur dont aucune fable païenne n'approche », qui met en scène « des anges que les magistrats, les portefaix et jusqu'aux petits garçons d'une ville veulent absolument violer »<sup>42</sup>, tient une grande place dans *La Bible enfin expliquée*. « Nous avouons que le texte confond ici *plus qu'ailleurs* l'esprit humain », écrit Voltaire. Et il donne le tableau d'une véritable émeute, d'un débordement de foule anarchique, dans lesquels il voit une atteinte à la loi naturelle. « Il n'est pas dans la nature humaine de commettre tous ensemble publiquement une telle abomination, pour laquelle on recherche toujours la retraite et le silence »<sup>43</sup>.

Cette présence d'une foule unanime s'explique si on rattache ce récit à la promesse faite précédemment par Yahvé à Abraham : épargner Sodome, s'il s'y trouve seulement dix Justes. S'il ne l'a pas épargnée, c'est qu'il n'existait même pas dix Justes restés loin de la foule en marche... Certains critiques excluent aujourd'hui l'interprétation homosexuelle, qu'ils jugent tardive, et expliquent le comportement, puis le châtement des gens de cette ville riche, par leur orgueil et leur refus de l'hospitalité. Mais nous nous en tiendrons, évidemment, à ce que croyaient les contemporains de Voltaire. L'écrivain fait donc ressortir la violence des pulsions émanant de cette troupe qui fonce vers la maison d'un étranger, Loth, recevant deux étrangers. Il ne voit pas dans ce comportement sauvage une marque propre à des temps révolus, mais une manifestation contraire à la loi naturelle « indépendante de toutes les conventions humaines »<sup>44</sup>. « La seule loi fondamentale et immuable qui soit chez les hommes est : "Traite les autres comme tu voudrais être traité" ; c'est que cette loi est de la nature même »,

41 *OCV*, t. 36, p. 170, et *OCV*, t. 42A, p. 45 (je souligne).

42 *Examen important*, *OCV*, t. 62, p. 197, note ajoutée en 1771.

43 *OCV*, t. 79A (I), p. 141-142, n. (cb).

44 *Dictionnaire philosophique*, art. « Des lois », *OCV*, t. 36, p. 315.

écrit-il dans ses *Remarques pour servir de supplément à l'Essai sur les mœurs*<sup>45</sup>. La violence réfléchie faite à autrui est évidemment contraire à cette loi.

En outre, le comportement des Sodomites entraîne une succession de catastrophes. C'est d'abord la proposition de Loth, prêt à « abandonner ses deux filles » à la lubricité de ces hommes, qui « semble presque aussi insoutenable que la furieuse passion de tout ce peuple pour ces deux anges »<sup>46</sup>. Ni Voltaire, ni Calmet, qui voit là également une « étrange proposition »<sup>47</sup> et se demande s'il est permis de faire un mal pour en éviter un autre, n'explique l'offre de Loth par l'importance primordiale, à cette époque, de la loi de l'hospitalité.

58

Se pose ensuite le problème de l'inceste. C'est lorsque Loth se retrouve seul avec ses deux filles après la destruction de Sodome et sa propre fuite, qu'elles choisissent d'avoir une union incestueuse avec leur père, là encore dans un souci de procréation. Voltaire condamne cet inceste ou émet des doutes sur sa vraisemblance. Il avait pourtant imaginé, dans l'article « Des lois » du *Dictionnaire philosophique*, une situation comparable. Un jeune juif, sa sœur, deux eunuques et un aumônier essénien se retrouvaient seuls dans une île totalement déserte. L'aumônier refusait d'épouser la sœur, à cause du vœu qu'il avait fait de ne jamais se marier. Afin que la race juive ne finisse pas, le jeune juif épouse sa sœur, au grand scandale de l'Essénien. Il naît une fille « d'un mariage que l'un croyait très légitime et l'autre abominable ». À la mort de la mère, quatorze ans plus tard, le père, ne voulant pas « que la semence d'Abraham soit réduite à rien » et n'obtenant à nouveau que des refus de la part de l'Essénien, se décide à épouser sa fille, convaincu qu'il « observe la loi naturelle »<sup>48</sup>.

Dans *Le Prix de la justice et de l'humanité* (article 14), Voltaire juge que l'inceste était un devoir au commencement du monde et après le Déluge. Un frère et une sœur, ou un père et une fille qui l'auraient refusé auraient, en négligeant la procréation, trahi le genre humain<sup>49</sup>. Le jeune juif de sa fable est bien dans cette situation, puisque l'île est féconde mais inhabitée. Voltaire s'inspire de ce qu'écrivait dom Calmet : selon certains auteurs, les mariages entre frères et sœurs et autres proches parents avaient été tolérés jusqu'au temps de la loi de Moïse. Mais, citant aussi le Lévitique, il énumérait les mariages défendus comme incestueux<sup>50</sup>. Voltaire ne voit pas, dans le cas des filles de Loth, une

45 *Essai sur les mœurs*, éd. René Pomeau, Paris, Bordas, coll. « Classiques Garnier », 1990, 2 vol., t. II, p. 937.

46 *OCV*, t. 79A (I), p. 143, n. (cc).

47 *OCV*, t. 79A (II), p. 571, n. 136.

48 *OCV*, t. 36, p. 311.

49 Voir *OCV*, t. 80B (2009), p. 144-147.

50 *Dictionnaire [...] de la Bible*, Paris, 1730, art. « Inceste ». Dans le *Commentaire littéral* de Calmet, Voltaire a placé, pour Lévitique, xviii, 6-7, un signet portant « Défense de coucher avec son père ou sa mère » (*CN*, t. II, p. 53).



situation qui justifierait cet inceste pour perpétuer la race, vu la proximité de la ville de Thsoar. Il fait jouer le critère de vraisemblance en s'étonnant, dans *La Bible enfin expliquée*, que les deux filles aient trouvé du vin dans leur refuge pour enivrer leur père et que le père n'ait eu conscience de rien en couchant avec elles. Car, ajoute-t-il, « il est très difficile de jouir d'une femme sans le sentir, surtout si elle est pucelle »<sup>51</sup>.

Face à l'histoire, qu'il juge également incestueuse, de Juda et Thamar qui, veuve des deux fils de Juda et restée sans enfant peut-être à cause de leurs pratiques sexuelles, se déguise en prostituée en s'enveloppant d'un voile et, pour avoir une descendance, attire en secret son beau-père, également veuf (Genèse, xxxviii), Voltaire réagit de même et exprime aussi critiques et doutes. Dans *La Bible enfin expliquée*, il discute sur l'usage du voile, qui serait le propre des honnêtes femmes et non des prostituées, sur le lieu et l'heure étranges de la rencontre<sup>52</sup>, oubliant, apparemment, que les mœurs, en ce temps, n'étaient pas les nôtres...

Ces critiques s'expliquent peut-être parce que, dans les deux cas, les femmes ont pris l'initiative et ont dirigé les opérations, surtout les filles de Loth. Car quand Voltaire reproduit, dans l'article « Des lois » du *Dictionnaire philosophique*, une situation comparable, c'est le fils qui, resté seul avec sa sœur dans une île déserte et songeant à sa descendance, prend toutes les initiatives. Selon les textes, Voltaire fait jouer, pour ces deux cas d'inceste des personnages bibliques, soit le critère d'immoralité, pour le condamner, soit le critère d'in vraisemblance. Dans l'article « Économie de paroles » des *Questions sur l'Encyclopédie*, il estime, malgré l'indulgence de saint Irénée, que même si l'Écriture ne juge pas expressément cet acte criminel, comme on n'y trouve non plus aucun éloge de ces trois femmes, « il est permis de le condamner »<sup>53</sup>.

Parce qu'il met systématiquement en doute les témoignages de la Bible pour fonder l'histoire, face aux récits les plus horribles Voltaire hésite entre faits, fables et fantasmes. C'est ce que traduit ce jugement porté, dans *La Bible enfin expliquée*, sur l'histoire du Lévite d'Éphraïm (Juges, xix) : « Il n'y a rien dans les histoires les plus révoltantes de toute l'Antiquité qui approche d'une infamie si peu vraisemblable »<sup>54</sup>. Faute de pouvoir violer le Lévite, les habitants de Gibéa ont abusé toute la nuit de sa compagne qui, au matin, est retrouvée morte. C'est alors un enchaînement de violences, de l'acte sanglant du Lévite, qui découpe le corps en douze morceaux pour en envoyer un à chacune des douze

51 OCV, t. 79A (I), p. 145, n. (cf).

52 *Ibid.*, p. 180, n. (eh). Sur l'avis différent de dom Calmet sur le port du voile, voir OCV, t. 79A (II), p. 589, n. 280.

53 OCV, t. 40, p. 613.

54 OCV, t. 79A (I), p. 318, n. (ak).





tribus d'Israël, jusqu'aux combats meurtriers des Israélites, décidés à venger ce crime, contre la tribu de Benjamin d'où étaient issus les coupables. Le souci de maintenir la survie de cette tribu entraîne ensuite le massacre des gens de Yabesh, afin de leur prendre quatre cents jeunes filles vierges à donner aux Benjaminites survivants, puis le rapt des filles de Silo dans la même intention. Voltaire situe cette barbarie dans « un temps d'anarchie » et ne voit pas comment justifier « cet amas d'atrocités du peuple de Dieu »<sup>55</sup>. Une fois de plus ce sont les répercussions d'un désir illicite et d'un acte sexuel dont la violence entraîne la mort de la victime qui suscitent l'indignation.

Mais à côté de la critique de moralité s'exprime aussi la critique de vraisemblance. Après les brefs résumés, parfois teintés d'ironie, du *Sermon des cinquante*, de l'*Examen important*, de l'*Instruction à Frère Pédiculoso*<sup>56</sup>, Voltaire entretient le doute dans *La Bible enfin expliquée*. Il affirme qu'on ignore en quel temps situer cette histoire, s'étonne qu'un prêtre marié, arrivant sur son âne et couvert de poussière, puisse inspirer des désirs impudiques à toute une ville, juge qu'« il n'y a point d'exemple de femme qui soit morte, sur-le-champ, de l'excès du coït », et s'interroge sur les lieux où pouvaient se trouver les douze tribus<sup>57</sup>.

Réalité, fable empruntée à un autre peuple, fantasme ? Comme il n'a pas traité à part les récits touchant à la sexualité, Voltaire n'a pas cherché à pousser plus loin son analyse.

Il aborde enfin un dernier cas d'atteinte à la loi naturelle, à partir de quelques versets où il assimile le virtuel au réel. Sur la bestialité, il conclut à la réalité de faits qu'aucun texte narratif ne corrobore, à partir des prescriptions du Lévitique, qui pouvaient n'être que des mises en garde. On sait qu'il a placé des signets à plusieurs reprises dans son *Commentaire de la Bible* de dom Calmet, sur les interdits concernant la bestialité<sup>58</sup>.

L'article « Bouc » des *Questions sur l'Encyclopédie*, après avoir rappelé le comportement des femmes égyptiennes, précise en ce qui concerne la Bible : « Ce qui outragea le plus la nature humaine, ce fut le brutal égarement de quelques juives qui furent passionnées pour des boucs, et des juifs qui s'accouplèrent avec des chèvres. Il fallut une loi expresse pour réprimer cette horrible turpitude »<sup>59</sup>. Il assure que cette dépravation était commune dans plusieurs pays chauds. Il réitère ses affirmations dans la « cinquième Lettre » de l'article « Juif », en réponse à l'ouvrage de l'abbé Guénéé, *Lettres de quelques juifs portugais et allemands à*

55 *Ibid.*, p. 322, n. (ar) et (as).

56 *OCV*, t. 49A, p. 86-87 ; *OCV*, t. 62, p. 197-198 ; *OCV*, t. 67 (2007), p. 232-233.

57 *OCV*, t. 79A (I), p. 318, n. (ak), et p. 319, n. (al).

58 Exode, xxii, 18 ; Lévitique, xviii, 23 ; xx, 15-16 (CN, t. II, p. 50, 53, 54).

59 *OCV*, t. 39, p. 438.





*M. de Voltaire* (Paris, 1769, BV1566), qui voyait dans le texte du Lévitique un sens métaphorique où était interdite la fornication spirituelle, c'est-à-dire l'infidélité religieuse. Même si Voltaire relie cette pratique à des conditions géographiques, en la situant dans des pays chauds et désertiques, son souci principal semble bien être de dévaloriser le peuple juif. Car il l'a accusé avec insistance. Dans le *Traité sur la tolérance*, il juge la bestialité commune puisque la nation juive est « la seule nation connue chez qui les lois aient été forcées de prohiber [ce] crime »<sup>60</sup>. Dans *La Défense de mon oncle*, où il ferraille avec Larcher avant de ferrailer avec Guénée, il la juge « très rare » et semble la situer pendant l'Exode, quand les dames juives « erraient dans le désert », et ne pouvaient ni se laver, ni « changer d'habits ni de souliers ». Mais retrouver les conditions de vie de l'époque l'amène à cette conclusion insolente : « Les boucs du pays purent très bien les prendre pour des chèvres à leur odeur »<sup>61</sup>. Dans *La Bible enfin expliquée*, il s'attarde peu sur le Lévitique, ignorant les autres déviations sexuelles, mais il précise : « Le Lévitique dit expressément que la bestialité était fort commune dans le pays de Canaan ». Commentant le verset de l'Exode, il insiste encore : « On tire de la punition du coït avec les bêtes [la mise à mort] une preuve que les juifs étaient fort enclins à cette abomination »<sup>62</sup>.

61

MARIE-HÉLÈNE COTONI Lectures voltairiennes de la sexualité dans l'Ancien Testament

Pour finir, pourrait-on discerner dans les écrits de Voltaire sur la sexualité des Hébreux, à partir des jalons qu'il a posés, la recherche d'une évolution de leur temps au sien ?

À côté d'une certaine attirance pour la vie pastorale saine, simple, naïve, et pour la sexualité porteuse de vie qui y est liée, avec Abraham, Jacob et ses femmes, Booz et Ruth, la Sulamite, Tobie et Sara, on l'a vu choqué par la prostitution et les vices sexuels qu'il a découverts davantage dans les villes.

À plusieurs reprises, il s'étonne de voir, à côté de nomades ou d'agriculteurs menant une vie très modeste, des signes de puissance et de richesse dont il souligne le caractère corrompateur. À propos de Sodome, il se demande comment, à côté de quelques hordes de voleurs arabes, il pouvait y avoir cinq villes « assez opulentes pour être plongées dans les délices, et même dans des plaisirs infâmes qui sont le dernier effet du raffinement de la débauche attachée à la richesse »<sup>63</sup>. Il renouvellera ses doutes dans *La Bible enfin expliquée*.

<sup>60</sup> Édition critique de John Renwick, *OCV*, t. 56c (2000), p. 198, n. g.

<sup>61</sup> Édition critique de José-Michel Moureaux, *OCV*, t. 64 (1984), p. 209.

<sup>62</sup> *OCV*, t. 79A (I), p. 236, n. (f), et p. 221, n. (ag).

<sup>63</sup> *Questions sur l'Encyclopédie*, art. « Asphalte », *OCV*, t. 39, p. 123. Cette formule le rend curieusement proche de Marivaux (« L'âme se raffine à mesure qu'elle se gâte » [*Le Paysan parvenu*, éd. Michel Gilot, Paris, Flammarion, coll. « GF », 1991, p. 174]), ou même de Rousseau.





Dans le même ouvrage, il juge que David a pris de nouvelles concubines et de nouvelles femmes « à l'imitation des plus grands rois de l'Orient », et qu'avec des femmes étrangères, Salomon « eut donc une copulation avec ces femmes d'un amour véhémentissime »<sup>64</sup>. Dans la section « Pluralité des femmes » de l'article « Femme » des *Questions sur l'Encyclopédie*, il écrit : « Il semble que le pouvoir et non la convention ait fait toutes les lois, en Orient surtout. [...] Qui peut vêtir, nourrir et amuser plusieurs femmes, les a dans sa ménagerie et leur commande despotiquement ». Il met dans la bouche d'un vizir du grand Soliman l'apologie de la polygamie, au nom de la diversité des mœurs : « Je te permets de boire, permets-moi d'aimer. Tu changes de vin, souffre que je change de femmes ». Son interlocuteur, un envoyé de Charles Quint, lui répondra en justifiant, en fin d'article, la monogamie : « Moi je veux aimer en homme ; je veux donner tout mon cœur et qu'on me donne le sien »<sup>65</sup>.

62

En évoquant Putiphar, dans *La Bible enfin expliquée*, Voltaire s'étonne que les rois d'Égypte aient déjà eu des eunuques, et déclare : « Ce raffinement affreux de volupté et de jalousie [...] suppose de grands royaumes très peuplés et très riches »<sup>66</sup>. Ailleurs il évoque l'« usage barbare » de châtrer les hommes<sup>67</sup>.

Il voit donc dans le pouvoir et la richesse la liberté d'ôter tout frein à une sexualité débridée. Évoquant David, il affirme : « Les grands du monde sont souvent dans ce cas ; le torrent des plaisirs et des affaires les entraîne ; ils n'ont pas le temps d'avoir de la conscience ». Mais comme l'attrait de l'argent corrompt aussi le peuple, il conclut : « Il est donc très bon de réveiller souvent la conscience [...] par une morale qui puisse faire impression sur eux »<sup>68</sup>. Il ajoute, toutefois, que, pour atteindre ce but, il faut tenir un meilleur discours. Discours juridique ou discours éthique ?

À partir d'épisodes bibliques, l'écrivain lie donc la sexualité non seulement aux mœurs d'une époque (barbarie, anarchie), mais aussi à la moralité ou l'immoralité de chacun, variant avec sa place dans la société. Comme, en outre, bestialité, inceste, sodomie, considérés par lui comme des outrages à la nature, mettraient l'espèce humaine en danger, il cherche dans les lois le signe d'un progrès de la civilisation.

Dans *La Bible enfin expliquée*, à l'aventure assez connue de Bethsabée, il ajoute cette remarque : « Chez aucune nation policée il n'est permis d'épouser

64 *OCV*, t. 79A (I), p. 371, n. (bo), et p. 398.

65 *OCV*, t. 41, p. 356-357, 358.

66 *OCV*, t. 79A (I), p. 179, n. (eg).

67 *Ibid.*, p. 339, n. (n). Rappelons que l'usage existait encore de son temps pour les castrats, dont les voix pouvaient ainsi charmer les grands de ce monde : Russell Goulbourne évoque ici même cette question (voir « Entre le sexe et l'infâme : Voltaire et les castrats », p. 81-99).

68 *Questions sur l'Encyclopédie*, art. « Conscience », *OCV*, t. 40, p. 196.





la veuve de celui qu'on a assassiné »<sup>69</sup>. Dans l'article « Économie de paroles » des *Questions sur l'Encyclopédie*, il précise que la position indulgente de saint Irénée « n'empêchera pas que l'inceste parmi nous ne soit puni par les lois »<sup>70</sup>. Dans l'article « Inceste », il indique que, « si un particulier couchait en Europe avec les deux sœurs, il [serait] grièvement censuré ». Toutefois, il ajoute aussitôt : « Pour les hommes puissants constitués en dignité, ils peuvent prendre pour le bien de leurs États toutes les sœurs de leurs femmes, et même leurs propres sœurs de père et de mère, selon leur bon plaisir »<sup>71</sup>. L'interdit légal ne suffit donc pas à l'avancée d'une société. En ce qui concerne la bestialité, « turpitude » rare en Europe, il juge même peut-être trop barbare le châtement des coupables par le feu, s'il atteint de jeunes paysans qui diffèrent peu des bêtes avec lesquelles ils s'accouplent. La loi ne paraît donc pas toujours adaptée et efficace. On sait que quantité d'interdits figuraient déjà dans le Lévitique...

L'écrivain n'a pas manqué de répéter que, dans son pays, dans les cercles où se multiplient les jeux du libertinage, des pratiques sexuelles comme l'adultère, la prostitution, pouvaient être masquées par l'hypocrisie et les belles paroles. Si le discours juridique est insuffisant pour assurer une évolution rapide des mœurs, vu l'archaïsme, voire l'inhumanité qu'il discerne dans la justice de son temps, ce n'est pas non plus, à ses yeux, le discours de la religion en place qui pourra y parvenir.

Aussi, dans la *Profession de foi des théistes*, Voltaire tient-il à marquer le progrès moral que pourrait entraîner une religion nouvelle, bien opposée à ce qu'a autorisé le Dieu des Hébreux et bien loin du fanatisme qui a découlé de ces exemples. Il assure que les théistes ont des mœurs pures, qu'on ne les voit pas vendre leurs femmes comme Abraham, coucher avec leur père comme les filles de Loth, violer leurs sœurs comme Amnon a violé Thamar. Garder une religion lui paraît nécessaire. Substituer la religion naturelle à une religion du Livre, où tant de récits incluent des comportements contraires à la loi naturelle, lui paraît donc indispensable.

En ce sens, ouvrages polémiques de Voltaire et réflexions moins monochromes sont peut-être complémentaires plus que contradictoires, par le détachement qu'ils prônent face à une lecture traditionnelle de l'Ancien Testament. C'est ce que l'écrivain vise par ses cris indignés, ses conseils paradoxaux, ses affirmations ironiques dans les textes les plus agressifs. Mais c'est aussi l'effet de ses questionnements sur les mœurs d'un autre temps, si incomplets, tâtonnants ou

<sup>69</sup> *OCV*, t. 79A (I), p. 375, n. (bs).

<sup>70</sup> *OCV*, t. 40, p. 613.

<sup>71</sup> *OCV*, t. 42A, p. 403. Sur les taxes demandées par Rome pour l'absolution d'un inceste, de la sodomie ou de la bestialité, voir l'article « Expiation », *OCV*, t. 41, p. 302-303.



irritants qu'ils soient. Les épisodes touchant à la sexualité peuvent alors susciter plus souvent une curiosité complice, inquiète ou sceptique, qu'une recherche illusoire de sens allégoriques ou un souci d'édification.